



**Service Public
Fédéral
FINANCES**

**Administration générale de la FISCALITE
Secteur TVA**

(Cachet du service)

Case réservée à l'administration
Déclaration reçue sous le n°
Numéro de dossier :
Dossier traité par Mme/M Grade :

DECLARATION

(Article 2 de l'arrêté royal n° 14, du 3 juin 1970)

CASE I: DESCRIPTION DE L'OPERATION (1)

- O. la cession d'un bâtiment ou d'une fraction de bâtiment avec TVA, et d'un terrain avec droit d'enregistrement
- O. la cession avec TVA d'un bâtiment ou d'une fraction de bâtiment, en même temps qu'un terrain y attenant visé à l'article 1^{er}, § 9, 2°, du Code de la TVA
- O. la constitution/la cession/la rétrocession **(2)** d'un droit réel visé à l'article 9, alinéa 2, 2°, du Code de la TVA sur un bâtiment ou une fraction de bâtiment avec TVA, et sur un terrain avec droit d'enregistrement
- O. la constitution/la cession/la rétrocession **(2)** avec TVA d'un droit réel visé à l'article 9, alinéa 2, 2°, du Code de la TVA sur un bâtiment ou une fraction de bâtiment, et en même temps sur un terrain y attenant visé à l'article 1^{er}, § 9, 2°, du Code de la TVA.

CASE II: DESIGNATION DU (DES) CEDANT(S) DU BATIMENT/D'UNE FRACTION DU BATIMENT (2) OU DU (DES) CONSTITUANT(S)/CEDANT(S)/RETROCEDANT(S) DU DROIT REEL (2) (3)

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

CASE III: DESIGNATION DU (DES) CESSIONNAIRE(S) OU DU (DES) BENEFICIAIRE(S) (3)

.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....

CASE IV: DESIGNATION ET INFORMATIONS SUR LE BATIMENT/LA FRACTION DU BATIMENT/LE DROIT REEL SUR CELUI (CELLE) - CI (2)

Nature (4) :

Situation : rue :, n°

Commune : code postal :

Section cadastrale : numéro :

Il s'agit d'un des cas suivants :

- bâtiment/fraction de bâtiment encore à ériger/en cours d'érection/érigé(e) (2) par :
..... suite au permis de bâtir accordé à
- bâtiment/fraction de bâtiment acquis(e) (2) avec paiement de la TVA suivant l'acte du
..... dressé par le notaire à
- le droit réel sur le bâtiment/la fraction de bâtiment (2) acquis avec paiement de la TVA suite à l'acte du
..... dressé par le notaire à

Date de la première occupation ou de la première utilisation :

Déclaration préalable (art. 1^{er}, 1°, de l'AR n° 14, formulaire 104.1) déposée le auprès de
l'office de contrôle de la TVA de sous le numéro
de dossier

CASE V: ACTE DE CESSION DU BATIMENT/D'UNE FRACTION DU BATIMENT (2) OU ACTE DE CONSTITUTION/CESSION/ RÉTROCESSION DU DROIT REEL (2) MARQUE D'UNE CROIX A LA CASE I

Date de l'acte : dressé par le notaire
..... à

Date de l'acte sous seing privé : présenté à l'enregistrement à

CASE VI: DESIGNATION DU DROIT A CONSTITUER/A CEDER/A RETROCEDER (2)

Nature du droit (5) :

Le droit porte sur : (2)

- le bâtiment désigné à la case IV
- la fraction de bâtiment désignée à la case IV

Part :

CASE VIII: TVA DUE

A. Date à laquelle la taxe est due sur la totalité de la base de perception :/...../.....

B. Valeur vénale du terrain sur lequel le droit d'enregistrement est perçu : €.....

C. Etablissement de la base d'imposition à la TVA (prix de vente, hors TVA) :

- vente d'un bâtiment/d'une fraction de bâtiment **(2)** ou droit réel sur un bâtiment/une fraction de bâtiment **(2)** :

€.....

- vente du terrain y adjoignant/droit réel sur le terrain y adjoignant **(2)** :

€.....

Prix de vente sur lequel la TVA est due :

€.....

D. Factures délivrées :

Date	Montant	TVA due
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
TOTAL :

CASE IX: DECOMPTE TOTAL

A. TVA due (case VIII) : € ,

B. TVA déductible (case VII) : € ,

C. Montant à payer à l'Etat **(2)** : € ,Montant à restituer par l'Etat **(2)** : € ,

A. PAIEMENT

Je paie  ,  EUR

sur le compte IBAN: BE42 6792 0034 9254 BIC: PCHQBEBB de

Recette TVA Namur 1
rue des Bourgeois 7 (Bloc C)
5000 Namur

B. DEMANDE DE REMBOURSEMENT

Je demande le remboursement du montant dû par l'Etat, tel qu'il apparaît à la case IX, sur mon

compte IBAN:

BIC:

C. DATE ET SIGNATURE(S) (3)

Je certifie que la présente déclaration est sincère et complète.

Date :

Nom et qualité du (des) signataire(s) (6) :

Signature(s)

- (1) Marquer d'une croix la situation correspondante.
Pour des informations complémentaires, il est renvoyé à la décision administrative n° E.T. 119.318 du 28 octobre 2010 que vous pouvez consulter via la banque de données fiscales [fisconetplus.be](https://www.fisconetplus.be).
- (2) Biffer la mention inutile.
- (3) Selon le cas : nom, prénom ou raison sociale, forme juridique et numéro de TVA, et adresse complète, numéro de téléphone et adresse e-mail.
- (4) Par ex. maison d'habitation ou villa, flat, bâtiment industriel, commercial ou agricole, mur mitoyen, etc., équipements industriels qui ont le caractère d'immeubles par nature, travaux d'infrastructure. Lorsque l'opération visée ne porte que sur une partie du bâtiment (ex. appartement, étage, ...), il importe que cette partie, de même que la quotité dans les parties communes, soient indiquées avec précision.
- (5) Pleine propriété, usufruit, droit de superficie, nue-propiété, emphytéose, servitude, droit d'usage, droit d'habitation.
- (6) Pour être valable, la déclaration doit être signée et envoyée à l'office de contrôle de la TVA compétent. Si le signataire agit en tant que mandataire ou si le déclarant est une personne morale, les nom et qualité du signataire doivent être mentionnés.